

36, avenue de Friedland, PARIS (VIII^e)

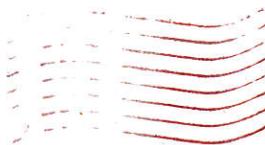
Service Juridique et Technique de l'Information
Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil

Au cas où cette lettre ne pourrait être remise à son destinataire à l'adresse ci-contre, prière au Service des Postes de FAIRE SUIVRE. Si l'intéressé ne peut être atteint, faire retour à

PRESIDENCE DU CONSEIL

SERVICE
JURIDIQUE ET TECHNIQUE
DE L'INFORMATION

36, avenue de Friedland
Paris (VIII^e)



14 XII 56 PARIS 42

N° du dossier : _____ Monsieur le Directeur de la Publication :

Prière d'ouvrir cette lettre-enveloppe sans la déchirer.

T.S.V.P.

ENQUETE STATISTIQUE SUR LES JOURNAUX ET PERIODIQUES

Visa n° 57/56 du Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de l'Information et du Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques (I.N.S.E.E.)

Paris, le (date de la Poste)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de l'Information et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques ayant décidé de procéder à une enquête statistique sur les journaux et périodiques, le présent questionnaire vous est adressé en tant que directeur de publication. (1)

Cette enquête est effectuée dans le cadre de la loi n° 51.711 du 7 juin 1951. Elle est, de ce fait « obligatoire » et les personnes physiques ou morales sont tenues d'y répondre avec exactitude et dans les délais prévus. (Article 3.)

(1) Voir note page 4.

(Suite page 4.)

N° DU DOSSIER : _____
(à rappeler dans toute correspondance avec nos services)

(Voir page 1 à gauche de l'adresse.)

Ne rien inscrire dans les cases

TITRE DE LA PUBLICATION : _____ Téléphone : _____

Sous-titre ou éventuellement titres divers d'éditions distinctes _____

Adresse : _____

Ville : _____ Département : _____

NOM du directeur-gérant (en lettres capitales d'imprimerie) : _____

Raison sociale de la Société éditrice ou NOM du propriétaire (rayer la mention inutile) : _____

Forme juridique de la Société : _____ Capital : _____ fr.

TIRAGE ET VENTE

DÉBUT 1956 _____ DÉBUT 1957 _____

TIRAGE MOYEN (nombre d'exemplaires par parution) _____

BOUILLONNAGE (% moyen d'invendus) _____

Nombre d'ABONNES payants ou gratuits _____

Nombre de PARUTIONS au cours de l'année 1956 _____

Si la publication a cessé de paraître, date du dernier numéro : _____
(Malgré cette cessation de parution, prière de répondre aux questions concernant le tirage, les achats, la répartition. Ne pas omettre le dernier exemplaire paru.)

ACHATS DE PAPIER EN 1956

(Au cas où le papier est fourni par l'imprimeur, sans avoir été acheté directement par le directeur de la publication, ou pour son compte, ne faire figurer dans le tableau ci-dessous et dans la dernière colonne que la mention « PAPIER FOURNI PAR L'IMPRIMEUR », sans aucune indication dans les autres colonnes.)

QUALITE	APPRETE, SATINE IMPRESSION, GLACÉ, COUCHÉ, DUPLICATEUR	GRAM- MAGE AU M ²	LAIZE OU FORMAT en centimètres	QUANTITE LIVRÉE EN tonnes ou kilos	FURNISSEUR S.P.P., PAPETERIE imprimeur, commerce
Afnor /.....					
Afnor /.....					
Afnor /.....					
Afnor /.....					
Afnor /.....					
Afnor /.....					
TOTAL DES ACHATS DE PAPIER (en tonnes ou kilos) ..					
Stock de papier au 1 ^{er} janvier 1956					
TOTAL (en tonnes ou kilos)					
Papier consommé en 1956 (en tonnes ou kilos)					
Stock de papier au 1 ^{er} janvier 1957 (en tonnes ou kilos).					

En vous basant sur la consommation indiquée ci-contre pour l'année 1956, quelles sont vos
PREVISIONS
pour l'ANNEE 1957 ?
(rayer les mentions inutiles)
en plus : _____ %
identique à l'année 1956
en moins : _____ %
Si la publication a commencé à paraître au cours de l'année 1956, indiquez en tonnes ou kilos la consommation probable pour 1957 : _____

IMPRESSION

IMPRIMERIE (raison sociale ou NOM de l'imprimeur) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Impression sur rotative ? à plat ? duplex ? autre procédé ? _____

Procédé d'impression : TYPO (1, 2, 3, 4 couleurs), HELIO (1, 2, 3, 4 couleurs), OFFSET, 1, 2, 3, 4 couleurs), DUPLICATEUR (1, 2, 3, 4 couleurs), PHOTOLITHO, etc. : _____

Le dernier exemplaire paru joint à cette déclaration est daté du _____ et porte le n° _____

Dans quelle catégorie classez-vous votre publication ? (Par exemple : Informations générales, Politique, Religieux, Syndical, Littéraire, Sportif, Tourisme, Féminin, Enfant, Enseignement, Scientifique, Economie, Législation, Armée, Administration, Commerce, Industrie, Agriculture, etc...) : _____

1

2

8

11

12

18

23

25

27

30

35

39

42

43

45

48

51

54

60

N° d'inscription à la Commission Paritaire des Papiers de Presse (ou non inscrit) : _____

SYNDICAT DE PRESSE } Désignation : _____

(éventuellement) } Adresse : _____

(1) **PERIODICITE** : Quotidien (du matin, du soir) _____ Hebdo _____ Mensuel _____
 _____ mestril _____ Annuel, saisonnier, discontinu _____

(1) **JOUR DE PARUTION** : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche (pour les quotidiens et les hebdomadaires) : _____
 (1-16), (5-20), (10-25), (1-15-29, etc.) pour les bi-mensuels.
 En début de mois, 1^{er} de chaque mois, 1^{er} dimanche, 1^{er} semaine, le 5, le 10, le 15, le 20, en fin de mois (pour les mensuels).

FORMULE : Format en cm : _____ × _____ ou in- _____

Pagination habituelle : _____ + (encart) _____ + (couverture) _____ = _____ pages.

PRIX : au numéro _____ fr. (exemplaire daté du _____) ou gratuit aux adhérents, ou gratuit à quiconque (propagande, publicité, relations publiques), ou gratuit au personnel (journal d'entreprise, house-organ, bulletin intérieur).

Prix de l'abonnement annuel : _____ fr. ; trimestriel : _____ fr. ; mensuel : _____ fr.

POIDS DE L'EXEMPLAIRE à la vente de pagination habituelle (encart et couverture compris) : _____ gr.

TAUX DE PASSE D'IMPRESSION (compris macules, bobineaux, bifteeks, mauvaises, etc.) : _____ %.

(1) **PAPIER** : apprêté, satiné, bulle, bouffant, offset, surglacé, couché, duplicateur, grammage au m² : _____ gr.

(1) **COUVERTURE** : satiné, couché, dossier, offset, carte, parcheminé, belledonne, bristol, petit registre, registre. Grammage au m² : _____ gr.

(1) **COULEUR** (papier utilisé pour le texte) : blanc, bulle, bleu, rose, vert, jaune, orange, havane. multiple par exemplaire, varie à chaque parution _____

REPARTITION PAR PARUTION AU DEBUT DE L'ANNEE 1957

ENTREPRISE DE MESSAGERIES (éventuellement) : _____

Adresse : _____

ENTREPRISE DE ROUTAGE (éventuellement) : _____

Adresse : _____

DISTRIBUTION	Dans le DÉPARTEMENT		Dans les autres DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS y compris CORSE	Dans l'AFRIQUE DU NORD, la FRANCE D'OUTRE-MER et l'UNION FRANÇAISE (3)	Dans les PAYS ÉTRANGERS (4)	TOTAL
	d. _____ (2)	à _____ (2)				
MESSAGERIES : Nombre d'exemplaires fournis ..						
ROUTAGE ou P.T.T. : Nombre d'abonnés ..						
DÉPOSITAIRES-POSTE : Nombre d'exemplaires expédiés ..					(Abonnés individuels)	
VENTE DIRECTE AU NUMÉRO : Par crieur, au siège, etc.					(Abonn. Poste internationaux)	
SERVICES DIVERS : Propagande, collection, etc.						
TOTAL						(Tirage moyen début 1957)

(1) Souligner la mention distinctive.
 (2) Département d'où la publication est diffusée par les P.T.T. Pour les publications de diffusion nationale, comprendre ensemble Seine et Seine-et-Oise.
 (3) Dans la mesure du possible, prière de répartir « sur une note annexe » la diffusion des exemplaires expédiés hors métropole par abonnement et par vente au numéro en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), dans les Territoires d'Outre-Mer d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Océanie.
 (4) Dans la mesure du possible, prière de répartir « sur une note annexe » la diffusion dans les pays étrangers en distinguant par pays.

PUBLICATIONS IMPRIMEES EN PLUSIEURS LANGUES :

Prière d'indiquer « sur une note complémentaire » si votre publication comporte dans une ou plusieurs langues étrangères des textes, des résumés, des légendes, des encarts, des articles originaux traduits ou non, des éditions imprimées dans une autre langue étrangère, que l'impression en soit ou non effectuée en France.

Lc _____ Signature du Directeur-Gérant :

(28 février au plus tard) (5)

(5) En cas d'impossibilité pour rassembler en temps voulu les renseignements demandés, prière de nous tenir informé de la date à laquelle le présent questionnaire sera retourné (ne pas omettre d'indiquer le n° du dossier).

Ne rien inscrire dans les cases

1 6

2

8

11

16

17

19

24

28

32

36

39

42

44

47

50

56

61

66

60

En contre-partie de cette obligation de répondre aux questions posées, le « secret » des renseignements individuels est garanti car, par application de l'article 6 de la loi sus-visée, les réponses que vous fournissez ne sauraient, en aucun cas, être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. En outre, les fonctionnaires appelés à connaître ces résultats sont astreints au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 378 du Code Pénal.

A votre déclaration *doit être joint le dernier exemplaire paru*, ce qui permet de vérifier certains détails techniques comme le format, le nombre de pages, la qualité du papier, le nom de l'imprimeur et de classer la publication dans une catégorie particulière : information générale, politique, commerciale, industrielle, agricole, etc.

Ce questionnaire devant m'être retourné — entièrement rempli — dans les délais les plus courts, je vous serai obligé de me l'adresser dans la quinzaine qui suivra sa réception et au plus tard le 28 février 1957.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil :
Le Chef du Service Juridique et Technique de l'Information
F. TERROU.

(1) Toute publication périodique — même non inscrite à la Commission Paritaire des Papiers de Presse — comme ne répondant pas aux conditions exigées — relève du Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de l'Information et son directeur se doit de répondre au questionnaire.

La jurisprudence a précisé que les écrits périodiques sont ceux publiés par feuilles ou fascicules à des intervalles plus ou moins éloignés, même irréguliers, pourvu que la succession en soit prévue comme indéfinie (Paris, 11 juillet 1910, D.P. 1911, 5-19), quelle que soit la forme de leur présentation ou leur mode d'impression (Poitiers, 17 février 1950, D. 1950, 250).

Ainsi, l'écrit imprimé, s'intitulant bulletin mensuel d'un syndicat, étant un organe de propagande de ce syndicat, constitue au regard de la loi de 1881 un périodique, même s'il n'a pas été publié à intervalles réguliers (Trib. corr. Châteauroux, 28 février 1951, J.C.P. 1952, 6680).

N.B. — a) Dans le cas où deux questionnaires, sous deux numéros de dossier différents, vous seraient parvenus pour une seule et même publication, veuillez ne répondre qu'à un seul, mais nous retourner ces deux questionnaires en portant sur celui non rempli la mention : « Double emploi avec le dossier n° ».

b) Joindre au questionnaire complété, *sous la même enveloppe et non sous bande*, le dernier exemplaire paru de votre publication (même dans le cas où la publication aurait actuellement cessé de paraître).

c) Afin d'éviter toute détérioration pour le retour du présent document, prière de ne pas l'utiliser comme enveloppe, par collage ou agrafage, pour l'envoi du dernier numéro paru.

d) L'exemplaire sur papier blanc, encarté dans le présent questionnaire, est un double que vous devez conserver, la réponse à retourner (avec un spécimen de votre publication) étant le questionnaire imprimé sur papier couleur.

e) Pour bénéficier de la franchise postale la suscription de votre envoi doit être ainsi libellée :

F. P.

Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil
Service Juridique et Technique de l'Information
36, avenue de Friedland — Paris (VIII^e)

Pour tous renseignements complémentaires nécessaires à l'établissement de ce questionnaire, s'adresser :

Pour Paris : 36, avenue de Friedland. WAGram 88-55. Poste 44.

Pour la province : A Monsieur le Préfet Bureau

Téléphone :